

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 6 juin 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, Mme Grosbois, M. Sadi, M. Molossi, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, Mme Maroun, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Constant donnant pouvoir à M. Hanotin
Mme Valls donnant pouvoir à M. Guiraud
Mme Capanema donnant pouvoir à M. Laporte

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Bedreddine, Mme Abomangoli, Mme Labbé, Mme Cerrigone, Mme Valleton, M. Chevreau, Mme Lagarde



Délibération n° 05-08 du 6 juin 2019

ODYSSÉE JEUNES – AVENANT AVEC LA DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE, LA FONDATION BNP PARIBAS ET LA FONDATION DE FRANCE AU TITRE DE 2019 – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION AVEC LES ARCHIVES NATIONALES.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération du conseil départemental n°2016-X-60 du 20 octobre 2016 approuvant le projet éducatif départemental 2016-2020,

Vu la convention entre le Département, la Direction des services de l'Éducation nationale (DSDEN), la Fondation BNP Paribas et la Fondation de France relative au programme « Odysée jeunes »,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'avenant, dont projet ci-annexé à conclure avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale, la Fondation BNP Paribas et la Fondation de France sur le programme Odysée Jeunes au titre de 2019 pour le financement de projets pédagogiques comportant un voyage scolaire ;

- APPROUVE la convention de mise à disposition, dont projet ci-annexé, à conclure avec les Archives nationales pour la cérémonie des dix ans du programme Odysée Jeunes ;



- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer ledit avenant et ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

Abstention(s) de :

M. Laporte

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 1
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.